

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 22 JUIN 2011

Etaient présents : Tous les délégués en exercice sauf :

Messieurs LEOUTRE, BASTIEN et GEOFFROY, remplacés respectivement par Mesdames FRIANT, GAUDIOT et CUVELIER.

Messieurs ALMASIO, SALLAF, MAHAUT et SCHUDDE, Mesdames KIEFFER et DIDESCH.

Monsieur Henry LEMOINE ouvre la séance.

* Compte administratif 2010

Le Compte administratif de l'exercice 2010 se présente ainsi :

Budget Principal

Recettes de fonctionnement :	21 692 925,61 €
Recettes d'investissement :	486 090,35 €
Total :	22 179 015,96 €

Dépenses de fonctionnement :	20 333 366,31 €
Dépenses d'investissement :	810 183,14 €
Total :	21 143 549,45 €

Budget "Transports"

Recettes de fonctionnement :	1 411 944,63 €
Recettes d'investissement :	16 267,54 €
Total :	1 428 212,17 €

Dépenses de fonctionnement :	1 188 418,22 €
Dépenses d'investissement :	2 193,56 €
Total :	1 190 611,78 €

Budget bâtiment d'activité de la ZI d'Atton

Recettes de fonctionnement :	64 972,76 €
Recettes d'investissement :	35 805,00 €
Total :	100 777, 76 €

Dépenses de fonctionnement :	91 827,73 €
Dépenses d'investissement :	60 392,76 €
Total :	152 220,49 €

La Commission des finances du 14/06/2011 a émis un avis favorable.

Compte Administratif Budget Principal : Adopté à l'unanimité

Compte Administratif Budget Bâtiment d'activité ZI d'Atton : Adopté à l'unanimité

Compte Administratif Budget Transports Urbains : Adopté à l'unanimité

* Compte de Gestion du Trésorier Principal – exercice 2010

Dans les mêmes formes que pour le compte administratif, le Compte de Gestion 2010 du Trésorier Principal a été approuvé à l'unanimité

La Commission des finances du 14 juin 2011 a émis un avis favorable.

* Affectation des résultats.

Le projet d'affectation des résultats des différents comptes administratifs est soumis à l'Assemblée

La Commission des finances du 14 juin 2011 a émis un avis favorable.

Ces différentes affectations ont été adoptées à l'unanimité.

* Délibération Modificative n° 1

Après avis favorable de la Commission des Finances du 14 juin 2011 et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, de procéder aux virements et inscriptions nouvelles suivant le tableau ci-dessous

BUDGET PRINCIPAL

SECTION FONCTIONNEMENT

Fonction	Nature	Libellé		Dépenses	Recettes
		Fonction	Nature		
011	7311	Impôts, taxes, contrib. directes	Contributions directes		399 000,00
012	7323	Dotations de l'Etat	FNGIR		-420 000,00
012	7411	Dotations de l'Etat	DGF-dotation forfaitaire		-400 000,00
012	74124	Dotations de l'Etat	Dotation		433 000,00

			d'intercommunalité		
012	74126	Dotations de l'Etat	Dotation de compensation des EPCI		2 610 000,00
012	748333	Dotations de l'Etat	Dotation de compensation des EPCI		-2 857 000,00
012	748314	Dotations de l'Etat	D.U. compens TP		80 000,00
012	74835	Dotations de l'Etat	Compen au titre des exo TH		147 000,00
012	748313	Dotations de l'Etat	DCRTP		457 000,00
812	7331	Ordures ménagères	Taxe enlèvement des O.M.		43 000,00
017	657341	Charges financières	Fonds de concours aux communes	150 000,00	
017	66111	Charges financières	Intérêts des emprunts	20 000,00	
0200	6455	Services Généraux	Assurances du Personnel	44 000,00	
331	61523	Diverses Actions Culturelles	Entretien voies et réseaux	15 000,00	
40	6042	Sports-services communs	Achat de prestations de services	-14 000,00	
40	65748	Sports-services communs	Subventions aux personnes de dt privé	28 000,00	
900	61523	Développement Economique	Voies et Réseaux	13 000,00	
017	022	Charges financières	Dépenses de fonct. imprévues	20 000,00	
016	023	Affectation du résultat	Virement à la section d'invest.	216 000,00	
		TOTAL		492 000,00	492 000,00

SECTION INVESTISSEMENT

Fonction	Nature	Libellé		Dépenses	Recettes
		Fonction	Nature		
016	021	Affectation du résultat	Virement de la section de fonct.		216 000,00
017	204141	Services Généraux	Subv d'eupt à comm mbre du GFP	150 000,00	
0200	204141	Services Généraux	Subv d'eupt à comm mbre du GFP	31 000,00	
4131	204141	Espace Forme	Subv d'eupt à comm mbre du GFP	28 000,00	
900	2315	Développement Economique	Installation Matériel Outillage	-13 000,00	
017	020	Charges financières	Dépenses d'invst imprévues	20 000,00	
		TOTAL		216 000,00	216 000,00

BUDGET ANNEXE BATIMENT D'ACTIVITE ZI ATTON

SECTION D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Article	Libellé	Dépenses	Recettes
16	165	Dépôts et cautionnements	5 000,00	
16	165	Dépôts et cautionnements		5 000,00
		TOTAL	5 000,00	5 000,00

BUDGET ANNEXE TRANSPORTS

SECTION D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Article	Libellé	Dépenses	Recettes
020	020	Dépenses d'investissement imprévues	8 000,00	
20	2033	Frais d'insertion	3 000,00	
21	2156	Matériel de transport d'exploitation	150 000,00	
23	2313	Aménagement abribus	25 000,00	
23	2314	Construction sur terrain d'autrui	50 000,00	
23	2315	Aménagement voirie	25 000,00	
		TOTAL	261 000,00	0,00

PM : La section d'investissement du budget primitif "transports" a été votée en excédent de 261 000 €.

* Subventions à diverses associations – Exercice 2011

Dans le cadre de la compétence « Communication » :

- 14 000 € au profit du CS Blénod
- 14 000 € au profit du Rugby Club
- 14 000 € au profit de la Société Nautique de Pont à Mousson
- 14 000 € au profit du Volley Beach Ball de Pont à Mousson

Dans le cadre de la compétence "Culture" :

- 350 € (**subvention exceptionnelle**) pour l'association des Amis des Prémontrés dans le cadre de la participation aux journées régionales d'histoire

La Commission des finances du 14 juin 2011 a émis un avis favorable.

Adopté à l'unanimité

* Prise en charge à titre exceptionnel de travaux d'entretien au gymnase Kennedy

Depuis le 1^{er} janvier 2003 la Ville de Pont A Mousson a mis à la disposition de la Communauté de communes son gymnase municipal situé rue Kennedy à Pont A Mousson, à titre gratuit, jusqu'au 30 octobre 2005.

La nécessité de cette mise à disposition se prolongeant en raison du contentieux engagé sur les travaux de réhabilitation de la piscine, la mise à disposition gratuite a été remplacée par une location moyennant un loyer mensuel de 500 € à compter du 1^{er} novembre 2005.

Compte tenu de l'utilisation exclusive de ce gymnase par le service communautaire « Espace Forme » depuis maintenant près de 9 ans et malheureusement sans doute encore pendant plusieurs années, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, a décidé de prendre en charge, et à titre tout à fait exceptionnel, les travaux suivants :

- peinture (20 000 € TTC) : entrée extérieure, salle du gymnase (sauf soubassement et fresque), lessivage des portes et couloirs
- carrelages (8 000 € TTC) : douches des vestiaires hommes, douches moniteurs.

La Commission des finances du 14 juin 2011 a émis un avis favorable.

* Conservatoire de musique - Modification des tarifs

La Commission des finances du 14 juin dernier ayant émis un avis favorable, après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité de modifier les tarifs du conservatoire comme suit :

Prestations	Tarif applicables Au 01/09/2011	Observations
Public Extérieur. Tarif mensuel pour 1 instrument	55,95 €	Tarif fixe
Public Extérieur. Tarif mensuel pour 2 instruments	83,65 €	Tarif fixe
Public Extérieur. Tarif mensuel pour 1 instrument (une heure de cours)	83,65 €	Tarif fixe
Public Extérieur. Tarif mensuel Eveil musical	28,25 €	Tarif fixe
Public résident. Tarif mensuel pour 1 instrument.	6,27 %	Selon QF*
Public résident. Tarif mensuel pour 2 instruments.	9,41 %	Selon QF*
Public résident. Tarif mensuel pour 1 instrument (une heure de cours).	9,41 %	Selon QF*
Public résident. Tarif mensuel Eveil musical.	3,14 %	Selon QF*
Prêt instrument	57,50 €	Tarif fixe
Pratique de la musique d'ensemble	36,60 €	Tarif fixe

*QF déterminé comme suit : $\left[\frac{\text{revenu fiscal de référence N-1}}{12} \right]$ divisé par le nombre de parts fiscales

Abattements

Nombre d'inscrits dans une même famille	Abattement mensuel en €
2 personnes	3
3 personnes	6
4 personnes	8
5 personnes	10
6 personnes et plus	12

*** Tarifs atelier "Art contemporain"**

A compter du 1^{er} septembre 2011, les tarifs suivants seront appliqués :

- 10€ par trimestre au lieu de 5 € pour les enfants domiciliés sur le territoire de la Communauté de Communes, ou y étant scolarisés.
- 20€ par trimestre au lieu de 10 € pour les adultes domiciliés sur le territoire de la Communauté de Communes
- 20€ par trimestre au lieu de 10 € pour les enfants domiciliés hors territoire de la Communauté de Communes
- 40€ par trimestre au lieu de 20 € pour les adultes domiciliés hors territoire de la Communauté de Communes

Le Comité Consultatif "Culture et communication" du 16 février 2011a émis un avis favorable.

Adopté à l'unanimité.

*** Avis sur le projet de modification du POS de la Commune de Jezainville**

Le projet de modification du POS transmis par la commune de Jezainville ne présentant aucune incompatibilité avec les compétences et projets de la Communauté de Communes connus à ce jour, la Commission Aménagement de l'Espace ayant émis un avis favorable à l'unanimité le Conseil Communautaire émet lui aussi un avis favorable à l'unanimité.

*** Ravalement de façades - Attribution de la prime communautaire – Modification du règlement**

Afin de permettre aux administrés ayant des faibles revenus de pouvoir effectuer en plusieurs phases les travaux de ravalement de façades de leur maison en étalant les dépenses dans le temps, après avis favorable de la commission "Habitat et ravalement de façades", le Conseil Communautaire décide de compléter le règlement d'attribution des primes comme suit :

- article 4.2 (conditions relatives aux façades subventionnables) :

"Il sera possible de déposer plusieurs dossiers de subvention dans la limite d'un montant maximal cumulé de 2 000 € par maison / immeuble ".

La Commission "habitat et ravalement de façades" du 11 avril 2011 a émis un avis favorable.

Adopté à l'unanimité

*** Modification Tarifs piscine**

La Commission Finances du 14 juin 2011 ayant émis un avis favorable, après en avoir délibéré le Conseil Communautaire adopte à l'unanimité les tarifs suivants :

PISCINE	Tarifs à partir du 01/07/11
Visiteur (pour information, entrées piscine adulte 3,70 €)	1,50 €
ANIMATIONS PISCINE	
la séance	6,50 €
Carte 10 séances	54,00 €
Carte 5 séances	29,00 €
Abonnement mensuel	32,50 €
Ecole de natation adultes/trimestre (11 séances)	supprimé
Ecole de natation adultes/1 période (16 séances)	69,80 €
Ecole de natation adultes/2 périodes (32 séances)	139,50 €
Ecole de natation enfants/trimestre (11 séances)	supprimé
Ecole de natation enfants tarif réduit*/trimestre (11 séances)	supprimé
Ecole de natation enfants/1 période (16 séances)	51,80 €
Ecole de natation enfants tarif réduit*/1 période (16 séances)	41,40 €
Ecole de natation enfants/2 périodes (32 séances)	103,50 €
Ecole de natation enfants tarif réduit*/2 périodes (32 séances)	82,80 €

* étudiant, chômeur, famille nombreuse

*** Piscine communautaire - Avenant n° 1 au marché de travaux de revêtements de sols (lot 3)**

Dans le cadre d'une procédure adaptée (MAPA) un marché d'un montant de 25 426,38 € TTC a été signé le 21 avril 2011 avec la Société POLETTI de Blénod pour la réhabilitation des gradins et la pose de revêtements de sols destinés à permettre l'ouverture au public des tribunes de la piscine communautaire.

Durant le déroulement de ces travaux, l'entreprise a été amenée à reprendre 12 m² de sol supplémentaires, un seuil de porte dont le béton n'adhérait plus et 32 m² de gradins trop abîmés pour pouvoir être facilement réparés.

Ces travaux supplémentaires d'un montant de 3 069,53 € TTC représentent une augmentation de 12,07 % du montant initial du marché le portant à 28 495,91 € TTC.

La Commission d'ouverture des plis lors de la réunion du 7 juin 2011 a émis un avis favorable à la signature d'un avenant en plus value.

Adopté à l'unanimité

*** Piscine communautaire - Avenant n° 1 au marché de travaux de pose de cloisons sèches (lot 1)**

Dans le cadre d'une procédure adaptée (MAPA) un marché d'un montant de 8 007,65 € TTC a été signé le 21 avril 2011 avec la Société POLETTI de Blénod pour la pose de cloisons sèches destinées à permettre l'ouverture au public des gradins de la piscine communautaire.

Durant le déroulement de ces travaux, l'entreprise a été amenée à remplacer une porte en bois qui n'a pas pu être remise en état et à poser 10 m² de faux plafond supplémentaires. Ces travaux d'un montant de 786,97 € TTC représentent une augmentation de 9,83 % du montant initial du marché le portant à 8 794,62 € TTC.

La Commission d'ouverture des plis lors de la réunion du 7 juin 2011 a émis un avis favorable à la signature d'un avenant en plus value.

Adopté à l'unanimité

*** Avenant n° 1 au marché d'exploitation des installations techniques de la piscine**

Le 30 juin 2009, le Conseil Communautaire autorisait la signature d'un nouveau marché d'exploitation des installations techniques de la piscine communautaire. Ce marché a été signé le 28/07/09 avec la société DALKIA pour une durée de 8 ans et pour un montant annuel de 297 474,27 € HT (valeur 2009).

Au bout de deux ans d'exploitation, différents travaux ont été réalisés dans la piscine, dont la pose d'un déchloramineur, et l'évolution des offres tarifaires en matière d'énergie conduisent le Conseil Communautaire à signer un avenant n° 1 au marché d'exploitation.

Cet avenant a pour objet :

- L'approvisionnement en gaz naturel sur le marché dérégulé et son impact sur le P1/1 : afin d'optimiser les coûts d'approvisionnement en gaz, la Communauté de Communes souhaite exercer l'éligibilité du Site et souscrire un contrat de fourniture de gaz sur le marché dérégulé accordant une remise de 4,30 € HT / MWh sur le prix unitaire P1/1 du marché, soit une économie d'environ 8,6 % du prix de l'énergie, soit également environ une économie annuelle de 10 k € HT pendant au moins 3 ans,
- La prise en compte de l'évolution des taxes sur l'électricité : en effet, la loi de finance 2011 met en place l'augmentation préconisée par la CRE (Commission de régulation de l'Energie) de la taxe CSPE (Contribution au Service Public de l'Electricité). De plus, la taxe locale d'électricité est remplacée par la TDCFE (Taxe Départementale sur la consommation finale d'électricité). L'effet inflationniste de ces deux taxes augmente d'environ 6,4 k € HT / an le montant de la CSPE et de la TDCFE,
- La prise en charge de la location du poste gaz car la location du dispositif de mesure du gaz consommé est passée de 496,66 € HT / an à 1 267,71 € HT / an et GRDF refacture désormais à l'identique cette location,
- L'installation au titre de la garantie totale d'un déchloramineur sur le bassin d'apprentissage et son impact sur la redevance P3 : au second trimestre 2010, et pour faire face aux chloramines produites dans le bassin ludique, la Communauté de Communes a fait installer un déchloramineur sur la chaîne de traitement d'eau de ce bassin. Cet équipement a généré de grandes économies d'eau (de l'ordre de 2 900 m³) représentant une économie d'environ 30 000 € HT par an. Il serait donc souhaitable d'installer un deuxième déchloramineur sur la chaîne de traitement d'eau du bassin d'apprentissage pour un coût de P3 de 6 502,33 € HT / an,
- L'impact du fonctionnement des déchloramineurs sur les postes P1, P2 et P3 : le fonctionnement des deux déchloramineurs entraînera effectivement des frais d'électricité, de remplacement de lampes UV et d'analyses réglementaires d'eau et d'air supplémentaires. Les

surcoûts par déchloramineur seront ainsi de : 802,37 € HT / an pour le P1/3. Pour le déchloramineur du bassin ludique, il y aura une augmentation de 4 407,80 € HT / an pour le P2/2 et de 556,00 € HT / an pour le P3. Pour le futur déchloramineur du bassin d'apprentissage, il y aura une augmentation de 1 617,00 € HT / an pour le P2/2 et de 6 502,33 € HT / an pour le P3.

Ces plus values sont à comparer aux économies d'eau prévisionnelles qui seront générées par les deux déchloramineurs et estimées à 30 000 € par appareil.

La date de prise d'effet de cet avenant n° 1 sera, pour des raisons techniques, différente selon le poste concerné :

- Le 1^{er} janvier 2011 pour l'approvisionnement en gaz dérégulé, les modifications des taxes électriques, le déchloramineur du bassin ludique et la location du poste gaz,
- Le 1^{er} septembre 2011 pour le déchloramineur du bassin d'apprentissage.

Ce projet d'avenant a été soumis pour avis aux membres des Commissions économie d'énergie des 23 septembre et 29 novembre 2010 qui ont émis un avis favorable.

La Commission des finances du 14 juin 2011 et la Commission d'Appel d'Offres du 20 juin 2011 ont émis un avis favorable

Adopté à l'unanimité

*** Avenant n° 2 au marché de collecte et de traitement des ordures ménagères et des gros objets (Lot 1).**

Le 28 février 2007, le Conseil Communautaire a autorisé la signature d'un nouveau marché de collecte et de traitement des ordures ménagères. Ce marché a été conclu avec SITA le 13 juin 2007 sur une base de 50 conteneurs enterrés ou semi-enterrés de récupération des déchets ménagers et pour un montant annuel de 1 242 803,40 € TTC (valeur 2007).

Or, ce sont plus de 100 conteneurs qui seront en service fin 2011 et les conditions de collecte des déchets ont changé.

Les nouveaux prix de collecte des conteneurs seront les suivants :

- Prix 2 : collecte et traitements des OM des conteneurs pour Pont-à-Mousson : 118,75 € HT / tonne (au lieu de 142 €),
- Prix 5 : collecte et traitements des OM des conteneurs dans les 9 autres communes : 118,75 € HT / tonne (au lieu de 142 €).

La Commission Ordures Ménagères du 8 juin 2011 et la Commission d'Appel d'offres le 20 juin 2011 ont émis un avis favorable

Adopté à l'unanimité

*** Avenant n° 1 au marché de collecte sélective et de tri-conditionnement des déchets d'emballages ménagers (Lot 2).**

Le 28 février 2007, le Conseil Communautaire a autorisé la signature d'un nouveau marché de collecte sélective et de tri-conditionnement. Ce marché a été conclu avec SITA le 13 juin

2007 sur une base de 50 conteneurs enterrés ou semi-enterrés de récupération des déchets ménagers et pour un montant annuel de 520 174,18 € TTC (valeur 2007).

Or, ce sont plus de 100 conteneurs qui seront en service fin 2011 et les conditions de collecte des déchets ont changé.

Les nouveau prix de collecte des conteneurs seront les suivants:

- Prix 4 : collecte sélective des emballages des conteneurs pour Pont-à-Mousson : 168,46 € HT / tonne (au lieu de 280 €),
- Prix 10 : collecte sélective des emballages des conteneurs dans les 9 autres communes : 168,46 € HT / tonne (au lieu de 170 €),
- Prix 17 : collecte sélective du verre usagé des conteneurs dans les 10 communes : 92,31 € HT / tonne (au lieu de 90 €),

Les Commission Ordures Ménagères du 8 juin 2011 et Commission d'Appel d'offres du 20 juin 2011 ont émis un avis favorable.

Adopté à l'unanimité

*** Avenant n° 1 au marché de travaux de génie civil pour la pose de 27 conteneurs à déchets ménagers semi-enterrés à Blénod et à Pont-à-Mousson.**

Durant les travaux de terrassement préalables à la pose de 27 conteneurs à déchets ménagers semi-enterrés à Blénod et à Pont-à-Mousson, l'entreprise a rencontré une conduite d'eau et un câble EDF dans le quartier Enclumechamps à Blénod et une conduite de gaz devant le Centre Michel Bertelle à Blénod.

Le déplacement des fouilles prévues a occasionné des travaux supplémentaires d'un montant total de 3 723,60 € TTC soit une plus value de 10,11 % du montant du marché initial portant le nouveau coût total du marché à 40 567,73 € TTC.

La Commission d'ouverture des plis lors de la réunion du 7 juin 2011 a émis un avis favorable à la signature d'un avenant en plus value.

Adopté à l'unanimité

*** Convention avec Batigère Nancy pour la mise en place de conteneurs semi-enterrés dans le lotissement du Clos des Noblets à Blénod.**

Afin d'améliorer l'environnement, la propreté et la sécurité autour des pavillons du lotissement du Clos des Noblets à Blénod, 3 conteneurs semi-enterrés de collecte des déchets ménagers seront mis en place rue Salvador Allende.

Une convention sera signée avec BATIGERE NANCY qui participera financièrement à hauteur de 20 % du coût global de l'opération s'élevant à 17 035,30 € TTC.

Adopté à l'unanimité

*** Exonération de la TEOM – Exercice 2012**

Certains établissements industriels ou commerciaux assurent par leurs propres moyens le service de collecte des ordures ménagères.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide d'exonérer de la TEOM ces établissements au titre de l'exercice 2012

La Commission Ordures Ménagères du 8 juin 2011 a émis un avis favorable

*** Rapport annuel sur le prix et la qualité du service ordures ménagères – exercice 2010**

Le Conseil Communautaire prend acte du rapport annuel sur le prix et la qualité du service ordures ménagères.

*** Rapport annuel d'activités du service balayage mécanisé – exercice 2010**

Le Conseil Communautaire prend acte du rapport annuel d'activités du service balayage mécanisé

*** Rapports annuels d'activité de la délégation de service public pour la gestion et l'exploitation de l'aire d'accueil des Gens du Voyage**

Le Conseil Communautaire prend acte des rapports d'activités 2010 et 2009, l'examen de ce dernier ayant été différé pour ne pas interférer avec la procédure de renouvellement de la DSP lancée l'année dernière et conclue par la signature d'un nouveau contrat le 16 décembre 2010.

*** Modification du tableau des effectifs**

Après avis favorable du Comité Technique Paritaire et de la Commission des Finances,

A l'unanimité le Conseil Communautaire décide de créer :

1 poste d'ETAPS principal 2^{ème} classe TC
1 poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe TC
1 poste d'adjoint technique 2^{ème} classe TC
1 poste d'adjoint du patrimoine 1^{ère} classe

Et de supprimer

1 poste d'adjoint administratif 1^{ère} classe TNC 28 h/ semaine
2 postes d'adjoint du patrimoine 2^{ème} classe TC
1 poste d'ETAPS 2^{ème} cl TC
2 postes d'Adjoint Technique 1^{ère} classe TC

*** Nouveau contrat "barème E" de Valorisation des Déchets d'Emballages Ménagers avec ADELPHE**

La Communauté de Communes a signé un contrat de valorisation des déchets d'emballages ménagers dénommé "Barème D" avec la société agréée ADELPHE le 18 mai 2009 pour une durée de 6 ans.

Or, EcoEmballages et ADELPHE ont élaboré un nouveau barème de soutien financier des collectivités qui récupèrent les déchets à recycler appelé "Barème E".

Ce barème E a été spécifiquement étudié pour atteindre des résultats de recyclage optimisés et pour atteindre le taux de recyclage de 75 % tel que prévu par le Grenelle de l'Environnement.

La simulation financière réalisée par ADELPHE sur les tonnages de déchets collectés en 2010 fait apparaître la perspective d'une augmentation d'environ 20 000 € du soutien financier annuel versé par ADELPHE à la Communauté de Communes

Adopté à l'unanimité

Personne ne demandant plus la parole, et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.